

DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON
COMMUNE
DE
PLACEY

N° code postal : 25170

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **30/04/2019**

que la convocation du Conseil avait été faite **22/04/2019**

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

L'an deux mil dix neuf

Le **vingt neuf avril à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. **Frédéric REIGNY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, FREZARD Denis, SAIPREY Christian, COQUARD Cédric**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal M. **GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET TRANSFERT DES RESULTATS DE REPORTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU SIEVO

Le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2019, les activités Assainissement et eau ont fait l'objet d'un transfert au SIEVO de COURCHAPON.

Comme la réglementation en vigueur en prévoit la possibilité, il est proposé au Conseil Municipal de transférer les résultats tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2018.

BUDGET ASSAINISSEMENT M49

➤ Constatation du résultat d'investissement (conforme au Compte de Gestion du Trésorier)

EXCEDENT 2018 8 299.99 €

➤ Constatation du résultat de fonctionnement (conforme au Compte de Gestion du Trésorier)

EXCEDENT 2018 868.41 €

L'intégration des résultats d'investissement et de fonctionnement corrige les comptes du budget communal M14 de la façon suivante :

➤ INVESTISSEMENT c/001 R + 8 299.99 €
c/1068 D + 8 299.99 €

➤ FONCTIONNEMENT c/002 R + 868.41 €
c/678 D + 868.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix pour (le Maire s'étant retiré lors du vote du Compte administratif) :

- Adopte le compte administratif 2018 du budget assainissement
- Par 8 voix pour, donne son accord pour la clôture des activités Assainissement et Eau au 31 décembre 2018
- Autorise le transfert des résultats constatés en fonctionnement et en investissement sur chacune des deux activités au SIEVO
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au transfert de ces résultats.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNY

